



CONVOCATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 23 septembre 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Syndicat « Sicona » / présentation
- 3- Projet « A Brissen » / décision de principe concernant l'aménagement intérieur
- 4- Projet de morcellement / approbation
- 5- Modification ponctuelle du PAP « Oben dem Dorf » / adoption
- 6- Modification ponctuelle du PAP « Lëtschert » / adoption
- 7- Transactions immobilières / approbations
- 8- Demandes de subsides / décisions
- 9- Répartition du congé politique supplémentaire aux délégués des syndicats / décision
- 10- Présentation des projets « A Brissen » par les initiateurs des projets / point porté à l'ordre du jour par les conseillers Christiane Eicher-Karier, Claude Mathekowitsch, Patrick Ludwig et Paul Mangen
- 11- Affaires de personnel (huis clos)

Tuntange, le 17 septembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,

Le secrétaire communal,



IN. B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal suivant les dispositions du COVID Check. Afin de démarrer la séance à 14.00 heures veuillez-vous rendre à 13.45 heures au V.B. Koll